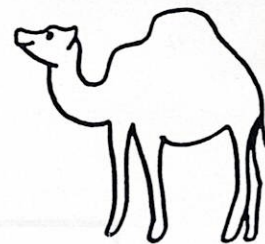


N° 8
JANVIER 1997

LE DROMADAIRE



Bulletin d'informations municipal de Drom



LE MOT DU MAIRE

1996 nous a été favorable. Elle nous a permis, enfin, de voir l'extrémité du tunnel. Enfin, le Canal est réalisé, dans l'essentiel du moins. Ce que nos aînés ont imaginé et attendu depuis 1870 est fait. Ce résultat est le fruit d'un travail collectif où la solidarité, la bonne volonté, l'énergie, la patience eurent une place prépondérante, avec, aussi, une forte envie d'aboutir.

Je remercie chaleureusement tous ceux qui ont collaboré, ou simplement soutenu, cette oeuvre d'intérêt public. Municipalités, DDA, Syndicat du Suran, Conseil Général, entreprise Famy, tous les riverains et même nos voisins plus éloignés. Les études ont démontré le bien-fondé de ces travaux, et leurs conclusions doivent rassurer les pessimistes. Longue vie au « Canal » et qu'il joue son rôle sereinement.

1997 verra sans doute, le démarrage d'un autre projet long et difficile à conduire : l'Assainissement Collectif Communal. Il faudra la compréhension de tous, de vous, chers concitoyens, pour qui mes voeux les plus sincères, en ce début d'année sont : bonheur, santé, réussite, pour vos familles et tous ceux qui vous sont chers également.

Jean CARRIER

Photo de couverture : l'entrée du tunnel, telle qu'elle se présente actuellement, à l'extrémité du "canal".

ACTIVITE DU CONSEIL MUNICIPAL

- URBANISME** : Aménagement d'un passage de la place à la salle des fêtes par le Nord de l'église et création d'un W.C. public.
- EQUIPEMENT** : Informatisation de la mairie, adaptation du mobilier (secrétariat, salle de réunion, bibliothèque) ; lave-vaisselle et cafetières à la salle des fêtes.
- ECOLE** : Reconduction de la convention avec Jasseron pour l'accueil des « petits » ; fourniture d'un photocopieur ; réfection des bureaux.
- BÂTIMENTS** : Réfection du parquet de l'école et de la zinguerie de la salle des fêtes.
- CHEMINS ET VOIRIE** : Elagage de la Côte des Charbons, sous les Challies, en Barment et en Javernaz.
Goudronnage accès Sud de l'Enclos.
Rempierreage à la Queue de Luy, aux Thisseries, en Besse Cuie (+ passage sous Mont Pensie).
Révision du tableau de classement des voies communales.
- BOIS** : Vente de pins et de chênes,
Décompressage sur les Cheaux : canton n° 24,
Nettoyage chimique (préparation de plantations) : canton n° 23
- INONDATIONS** : Réalisation de la partie aval du canal d'assèchement.
- ASSAINISSEMENT** : Avant Projet Sommaire.
- ORDURES MENAGERES** : Containers collectifs, collecte d'encombrants, réglementation de la décharge.
- EAU** : Bouclage du réseau.
- ECLAIRAGE** : Changement de toutes les ampoules, modification du statut du Syndicat Départemental d'Electricité (ajout de compétences).
- C.C.A.S.** : Repas des anciens et ventes de brioches ADAPEI.
- COOPERATION INTERCOMMUNALE** : Suivi des travaux du Contrat de Rivière du Suran, du projet d'O.P.A.H. .
- DIVERS** : Accueil de réunions intercommunales : A.T.R. le 06 Février et NATURA 2000 le 28 Mai ; débat sur le service national le 3 Mai ; cérémonies (08 Mai, 11 Novembre et 1er Décembre).

Travaux en cours

Suivi des dossiers du Contrat de Rivière, des déchetteries, de la route des crêtes, du sentier karstique.

Informatisation du secrétariat et formation du personnel.

Travaux amont du canal d'assèchement.

Projet d'assainissement.

INFORMATIONS PRATIQUES

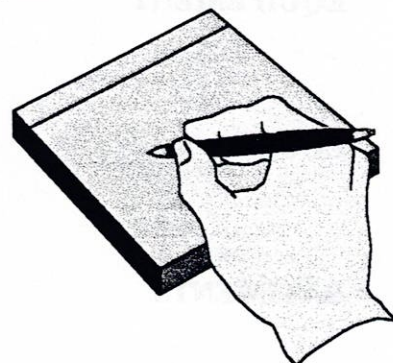
- La **Mairie** est ouverte de 15 H à 18 H les mardis et vendredis.

☎ Mairie : 04.74.30.67.48 Daniel BROCHIER, adjoint : 04.74.30.62.53
 Jean CARRIER, Maire : 04.74.30.64.64 Paul BONNET, adjoint : 04.74.30.67.15

- **Perception** : Villereversure : 04.74.30.65.30

- **Gendarmerie** : 17, Ceyzériat : 04.74.30.00.10

- **Pompiers** : 18 Drom : ♦ Lieutenant Carrier : 04.74.30.67.17
 ♦ Sergent Corretel : 04.74.30.67.49



- **S.A.M.U** : 15

- **Centre Anti-Poison** : 04.78.54.14.14

- **Réseau d'eau** : Lyonnaise des Eaux, pour tout problème : 04.74.30.01.11

- **E.D.F.** : 04.74.22.19.90 (sécurité, dépannage)

- **Animaux trouvés** : Centre A.S.A. à Confrançon : 04.74.25.23.20

- **Maison sociale**, rue Joseph Bernier à Ceyzériat : 04.74.30.04.64 (secrétariat mardi matin, mercredi et vendredi)

♦ Assistante sociale : Annick Lamande (permanence le mardi de 9 H à 11 H 30, ou le jeudi matin, sur rendez-vous)

♦ Puéricultrice : Marie France Deshautel (le vendredi de 11 H à 12 H)

♦ Conseillère en économie sociale et Familiale : Chantal Vacle

- **Assistantes maternelles** :

♦ Murielle Palamède (secouriste, adhérente au G.R.A.M.) ☎ 04.74.30.60.56.

♦ Isabelle Poncet ☎ 04.74.30.69.56.

- La **Fromagerie** est ouverte aux heures suivantes:

| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi/Vendredi | Samedi | Dimanche |
|----------------------|----------------------|-----------|----------------------|----------------------|----------|
| 8H 30-12H 18H-19H | 8H 30-12H 18H-19H | 8H 30-12H | 8H 30-12H 18H-19H | 8H 30-12H 15H-19H | 8H30-12H |

- Le **Courrier P.T.T** est relevé du lundi au samedi, vers 11 H 30.

- Les **Ordures ménagères** sont collectées le mercredi avant 5 H.

- **Aide à Domicile en Milieu Rural** : Contacter l'A.D.M.R. des 2 Vallées.

Aide aux familles (travailleuse familiale) : Anne Rollet (04.74.30.61.31) à Simandre ou Pascale Prin (04.74.51.74.03) à Chavannes.

Handicapés et personnes âgées (Aide ménagère, auxiliaire de vie) : Claudette Syre (04.74.51.82.53) à Rignat,

Portage de repas : Renée Convert (04.74.51.72.25) à Simandre.



- **Correspondants de Presse** : Pierre Cattin (04.74.30.03.80 à Jasseron) pour le Progrès

Daniel Brochier (04.74.30.62.53 à Drom) pour la Voix de l'Ain

- **Culte** : Messe le dimanche à 10 H 15 à l'église de Villereversure (à Drom le dernier dimanche de septembre), Pierre Curbillon, prêtre à Villereversure : 04.74.30.66.35.

FISCALITE

Revenu fiscal propre à la Commune de Drom

| TAXES | 1995 | | 1996 | |
|--------------------------------|-------|----------|-------|----------|
| | TAUX | PRODUITS | TAUX | PRODUITS |
| Taxe d'habitation | 5,55 | 36 112 | 5,83 | 37 895 |
| Foncier bâti | 8,03 | 33 301 | 8,43 | 35 996 |
| Foncier non bâti | 36,04 | 27 909 | 37,84 | 29 950 |
| Taxe professionnelle | 6,79 | 4 562 | 7,13 | 19 874 * |
| Ressources fiscales communales | | 101 874 | | 123 014 |

Contribution apportée à la Communauté de Treffort

| TAXES | 1995 | | 1996 | |
|--------------------------------|------|----------|------|----------|
| | TAUX | PRODUITS | TAUX | PRODUITS |
| Taxe d'habitation | 1,81 | 11 777 | 1,81 | 11 765 |
| Foncier bâti | 2,33 | 9 662 | 2,33 | 9 949 |
| Foncier non bâti | 6,87 | 5 318 | 6,87 | 5 310 |
| Taxe professionnelle | 2,32 | 1 558 | 2,32 | 6 466* |
| Ressources fiscales communales | | 28 319 | | 33 493 |

* La différence entre 95 et 96 s'explique par un chantier exceptionnel d'une entreprise extérieure (ligne électrique).

Ordures ménagères

Le financement de la collecte des Ordures Ménagères n'est plus assuré par une redevance au niveau communal. Cette redevance s'élevait annuellement à 20 000 F soit un coût moyen par habitant de 135 F.

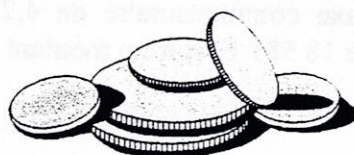
C'est maintenant une taxe communautaire de 4,25 % sur le foncier bâti dont le montant annuel pour 1996 est de 18 981 F, soit un montant par habitant de 127,38 F.

BUDGET 1996 (Cumul primitif et supplémentaire)

DEPENSES

| | | |
|-----------|--|----------------|
| 60 | Denrées et fournitures (dont combustibles : 15 000, fournitures scolaires : 9 500) | 42 000 |
| 61 | Frais de personnel (dont rémunération : 56 000, charges sociales : 19 000) | 80 400 |
| 62 | Impôts et taxes | 5 500 |
| 63 | Travaux et services extérieurs (entretien bâtiments, voirie, réseaux, bois ; assurances : 12 000, électricité + eau + gaz : 21 000) | 264 000 |
| 64 | Participations et contingents (charges intercommunales, aide sociale : 12 000, scolarité à l'étranger : primaire 8 500, secondaire 12 600). | 56 580 |
| 65 | Allocations et subventions | 15 320 |
| 66 | Frais de gestion générale (fêtes, frais P.T.T. : 10 000, indemnités maire et adjoints : 38 000, imprévus : 79 293) | 146 593 |
| 67 | Frais financiers (intérêts des emprunts) | 5 700 |
| 82 | Charges antérieures | 100 |
| 83 | Prélèvement pour dépense d'investissement (part de l'excédent de fonctionnement reporté en investissement) | 295 075 |
| | TOTAL FONCTIONNEMENT | 911 268 |
| 16 | Remboursement emprunts | 26 300 |
| 18 | Règlement de dettes | 6 049 |
| 21 | Acquisition de biens meubles et immeubles (Bois : 12 500, équipement mairie : 70 000, lave vaisselle salle des fêtes : 14000) | 96 500 |
| 23 | Travaux de bâtiment et de génie civil (Canal : 200 000, WC public : 30 000, passage Nord Eglise : 8000, chemin de Javernaz : 49 500) | 287 500 |
| 25 | Prêts et avances à long terme (Travaux effectués par le biais de syndicats : éclairage) | 11 000 |
| 26 | Acquisition de titres et valeurs (Part dans les associations syndicales et organismes publics) | 1 208 |
| | TOTAL INVESTISSEMENT | 428 557 |

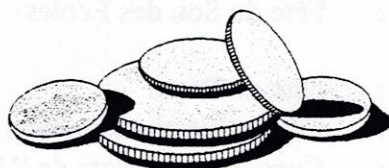
TOTAL GENERAL 1 339 825



RECETTES

| | | |
|-----------------------------|---|----------------|
| 71 | Produits domaniaux (locations de bâtiments : 55 000, concessions cimetièrè) | 58 270 |
| 73 | Recouvrements et subventions (voirie : 15 000) | 19 200 |
| 74 | Dotations versées par l'Etat (dont élus locaux : 12 000) | 168 902 |
| 75 | Impôts indirects | 13 150 |
| 76 | Impôts directs (impôts sur les pylônes) | 23 564 |
| 77 | Contributions directes (part de la commune sur les impôts locaux : - contributions directes : 123 015 - attributions et compensations : 92 072) | 215 087 |
| 82 | Produits antérieurs (Excédent de fonctionnement reporté de 95 en 96) | 413 095 |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | | 911 268 |
| 10 | Subvention d'équipement (Lavoir + entrée du Tunnel : 46 420 ; chemin de Javernaz : 16 400 ; WC école : 18 013 ; informatique : 18 000) | 98 833 |
| 11 | Prélèvement sur recette de fonctionnement (« autofinancement ») | 295 075 |
| 14 | Participation travaux d'équipement (Compensation TVA) | 34 649 |
| TOTAL INVESTISSEMENT | | 428 557 |

TOTAL GENERAL 1 339 825



ACTIVITES LOCALES

- Le club de l'Age d'Or se réunit tous les jeudis d'Octobre à Avril à la Salle de Réunions de 13 H 30 à 17 H 30.
- Les séances de la Gymnastique Volontaire ont lieu tous les mardis d'Octobre à Juin à la Salle des Fêtes de 20 H 30 à 21H 30.
- La bibliothèque propose gratuitement ses livres tous les lundis de 17 H à 18 H à la Salle de Réunion.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter les personnes suivantes :

Denise Jacquemet : 04.74.30.68.24
Paulette Carrier : 04.74.30.64.64
Andrée Berrucas : 04.74.30.60.92

CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SALLE DES FETES

La salle doit être réservée au plus tôt auprès de Daniel Brochier (04.74.30.62.53), en lui précisant la durée et les besoins éventuels en vaisselle ; une caution de 500 F est demandée.

| TARIFS | 1 JOUR | 2 JOURS | REUNION |
|--|--------|---------|---------|
| Particulier de Drom | 550 F | 880 F | 220 F |
| Personne extérieure | 880 F | 1430 F | 330 F |
| Association de la communauté de communes | 220 F | 385 F | 110 F |

ETAT CIVIL 1996

Naissance :

Clémentine BORRON le 16 août

Mariages :

Laurence MORATA et Alain BORRON le 15 Juin
Ghislaine BLATRIX et Daniel BEYZERIAT le 20 Juillet
Séverine GOUJON et Vivian RIVOIRE le 20 Juillet



DATES A RETENIR

- Samedi 25 Janvier : Fondue du Sou des Ecoles
- Samedi 08 Février : Y'aura du boudin avec Patrimoine
- Samedi : Banquet de la Sainte Agathe
- Vendredi 07 Mars : Projection de diapos du Comité de Fleurissement (avec Jasseron cette année)
- Samedi 15 Mars : Vente de tartes de la Gymnastique Volontaire
- Dimanche 04 Mai : Bourse d'échange de l'A.R.C.M.A.
- Jeudi 08 Mai : Cérémonie au monument
- Samedi 28 Juin : Fête du Sou des Ecoles
- Samedi 27 et Dimanche 28 Septembre : Fête de Drom
- Mardi 11 Novembre : Cérémonie au monument
- Courant Décembre : Concours de belote de l'Age d'Or

DON DU SANG

Il aura lieu à la salle des fêtes de Villereversure de 9 H 30 à 12 H 30 :

les Jeudi 20 Février
Jeudi 03 Juillet
et Mercredi 24 Septembre



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverte en Mai 1996, la bibliothèque connaît un succès certain. Il n'y a pas foule énorme mais l'on vient, régulièrement ou non, en habitué ou en curieux, pour parfois aussi un instant de communication.

Elle satisfait des goûts très éclectiques, puisqu'on y trouve des romans bien-sûr, d'auteurs français ou étrangers, récents ou classiques, brefs ou volumineux. Il y a même des séries à plusieurs volumes (genre saga). On y trouve également des ouvrages documentaires allant de la biographie au régionalisme, de la philosophie à l'histoire et géographie en passant par l'art ou la mécanique ou les sciences sociales. Il y a aussi des B.D.

Le renouvellement du stock s'est fait le 09/12/96 par l'intermédiaire du bibliobus de la Bibliothèque Centrale de Prêt qui dépend des services du Département.

Il y a actuellement quelques 330 ouvrages qui sont gratuitement à la disposition des amateurs, à la mairie, salle de réunion, où les bénévoles peuvent vous accueillir tous les lundis de 17 H à 18 H.

A titre statistique, depuis Mai 96 il y a eu :

- 185 visiteurs (on peut simplement feuilleter),

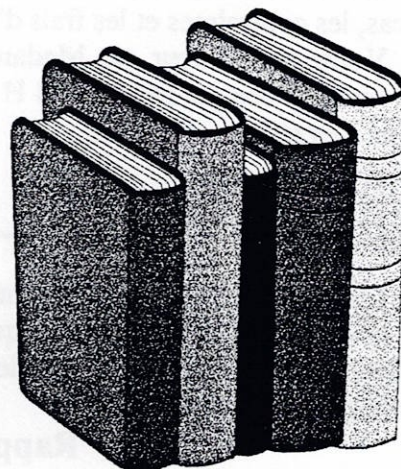
- 105 emprunteurs (certains emportent 2 volumes),

pour environ :

- 100 romans,

- 30 documentaires,

et 20 ouvrages pour jeunes.



3 MARIAGES ET PAS UN ENTERREMENT



Si l'on repasse le film démographique 96, on y découvre une année faste pour l'état-civil à Drom : signe de bonne santé ou rajeunissement de la population ? Toujours est-il que personne n'a rejoint sa dernière demeure, alors que les autorités civiles et religieuses n'ont cessé de célébrer des unions au début de l'été.

Avec en plus l'arrivée de Clémentine . . . 3 mariages et une naissance !

ELAGAGE DES CHEMINS

Il est rappelé que l'élagage des haies, qui bordent les chemins, est un devoir incombant aux propriétaires riverains ainsi que le stipule le Code des Chemins Ruraux dans son article 39, soit pour un usage rural limité, soit pour un usage plus largement public.

En cas d'impossibilité ou de défaillance, la Commune peut - et parfois doit- intervenir. Mais c'est alors une charge qui, ajoutée à d'autres, pèse lourd sur l'ensemble de la collectivité. D'autre part, l'exécution du travail, en ce cas, peut ne pas convenir ou être sujet à critique ; mais là, l'affaire est sans appel . . .

A VOTRE SERVICE : LE CONCILIATEUR

Les conciliateurs sont à votre disposition pour vous aider à résoudre, sans aucun formalisme ni aucun frais, les différends naissant entre particuliers à l'occasion de la vie quotidienne.

Pour obtenir leurs bons offices, aucune formalité n'est requise. Il suffit de leur écrire à la Mairie où ils se tiennent en général.

L'intervention du Conciliateur peut être mise en mouvement par toute personne animée de l'intention de proposer une conciliation.

La mission du Conciliateur consiste à entendre les intéressés et à leur proposer une solution équitable pour mettre un terme à leur différend. Si l'accord se réalise, un procès-verbal peut être rédigé dont un exemplaire est remis à chacune des parties.

Cette intervention entièrement gratuite, accessible à tous, épargne, dans bien des cas, les tracasseries, les contraintes et les frais d'un procès.

Votre conciliateur est Madame CATHERIN ; elle reçoit en mairie de Ceyzériat le dernier lundi de chaque mois de 14 H 30 à 17 H. Prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie de Ceyzériat.

LISTE ELECTORALE

Une refonte de la liste électorale, annoncée par une circulaire préfectorale, est prévue début 1997. Il serait souhaitable que soient signalées en mairie toutes les modifications familiales, professionnelles et résidentielles, passées ou en cours, et pouvant avoir une incidence dans ce domaine.

Rappel du Code Electoral Conditions d'inscription

- Article L 9.** L'inscription sur les listes électorales est obligatoire. Les conditions sont réglées par décret en Conseil des Ministres.
- Article L 10.** Nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes.
- Article L 11** Sont inscrits sur la liste électorale sur leur demande :
1. Tous les électeurs qui ont leur **domicile réel** dans la commune, ou y résident depuis 6 mois au moins. (La résidence de 6 mois doit être actuelle, effective et continue).
 2. Ceux qui figurent pour la **5ème fois sans interruption** au rôle d'une des contributions directes communales. L'inscription doit être **personnelle**. Cette disposition permet l'inscription du conjoint, mais ne s'étend pas aux personnes vivant maritalement.
 3. Ceux qui sont assujettis à une résidence obligatoire (fonctionnaires publics)
 4. Sont également inscrits ceux qui, ne remplissant pas les conditions d'âge ou de résidence lors de la formation des listes, les rempliront avant la clôture définitive.

AMELIORATION DE L'HABITAT

Une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H) est lancée sur l'ensemble des communes du Canton de Ceyzériat (moins Jasseron, déjà concernée avec la Communauté de Communes du Bassin de Vie de Bourg-en Bresse). Visant à réhabiliter les logements, valoriser le patrimoine immobilier et développer le parc locatif, cette procédure concerne, pour des locaux d'au moins 15 ans, les propriétaires occupants, mais aussi les propriétaires bailleurs (particuliers et collectivités).

Une convention, signée entre un groupement de communes, l'Agence pour l'Amélioration de l'Habitat et l'Etat, permettra alors d'obtenir des subventions pour créer des logements nouveaux ou apporter des éléments de confort à des logements existants (chauffage, sanitaires).

TAUX DES SUBVENTIONS

* **Propriétaires occupants** : 25 % du coût des travaux, subvention plafonnée à 17 500 F. Prime sous condition de ressources : 71 % de la population du Canton rentrerait dans les plafonds requis.

* **Propriétaires bailleurs** : de 25 % à 45 % (éventuellement même 55 %) de la dépense : travaux, honoraires et TVA. Le logement doit ensuite être loué pendant 10 ans.

Décidée en 1996, l'opération se déroulera en deux phases :

* Une année de recensement des besoins, d'études de réalisation (et de détermination de l'enveloppe de crédits à réserver) , animée par un opérateur missionné, conseiller et technicien.

* Trois années de phase opérationnelle pour déposer les dossiers, réaliser les travaux et allouer les subventions ; cette phase étant animée par une équipe opérationnelle.

Cette opération permettra donc d'améliorer des logements insuffisamment équipés, d'en créer dans des locaux vacants (habitations inoccupées ou bâtiments autres) et ainsi, en valorisant le patrimoine immobilier, d'entretenir notre cadre de vie en favorisant l'accueil et le maintien de la population (particulièrement le maintien à domicile des personnes âgées).

LE LOGEMENT A DROM (chiffres 1990)

55 résidences principales, 30 secondaires, 9 logements vacants

Achèvement :

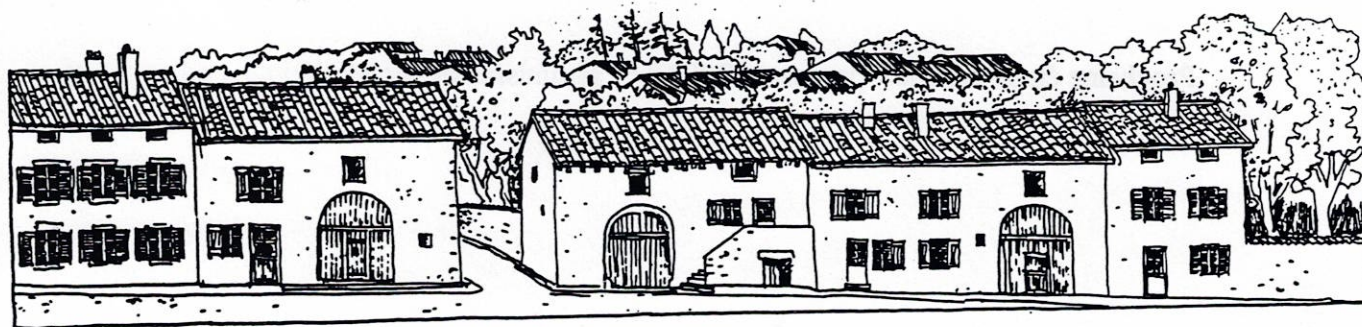
67 avant 1949, 15 entre 1949 et 1974 , 6 entre 1975 et 1981, 6 après 1981 (et avant 1990)

Eléments de confort des résidences principales :

Chauffage central : 39 , sans 16 ;

WC intérieur : 52, extérieur : 3

Baignoire : 38 ; douche seule : 11, ni baignoire ni douche : 6



ENVIRONNEMENT

Juillet 2002 : une date phare en matière d'environnement, avec des mesures permettant de mieux préserver le cadre de vie que nous laisserons à nos enfants. Date phare, mais aussi date fatidique accompagnée de contraintes nécessaires et de modifications de comportement auxquelles il nous faut penser quotidiennement.

A Drom, le changement des habitudes est déjà commencé, et doit progressivement continuer pour que les dispositions des lois ne soient pas synonymes de sanctions brutales. La collecte des ordures ménagères est ainsi apparue en Mars 1990, la benne à verre fonctionne depuis Avril 1993 et une collecte annuelle d'encombrants est proposée depuis Septembre 1993.

• Décharge

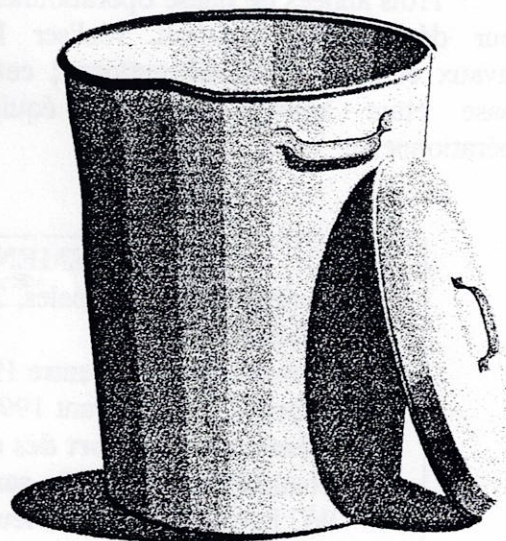
En 1997, un pas de plus est franchi avec la fermeture de la décharge municipale, souvent abusivement utilisée par des visiteurs indécents (de plus en plus nombreux, du fait de la fermeture progressive des décharges environnantes). Uniquement destinée aux résidents de Drom, elle ne sera désormais ouverte que le samedi de 14 H à 18 H ou sur demande à la mairie, les ordures ménagères y sont toujours interdites, ainsi que les manoeuvres polluantes ou dangereuses.

• Déchetteries et encombrants

En fin d'année, deux déchetteries seront mises en service sur notre secteur par la Communauté de Communes de Treffort en Revermont : une à Simandre et l'autre à Treffort-Cuisiat ; il appartiendra alors à chacun d'y déposer ses déchets, préalablement triés. D'ici là, la collecte d'encombrants, effectuée depuis l'automne dernier sous un principe différent (benne laissée à la disposition pendant une semaine), sera renouvelée suivant une fréquence plus élevée (tous les 3 ou 4 mois).

• Ordures ménagères

En juillet dernier, des containers pour ordures ménagères sont venus compléter le circuit de ramassage. Destinés à recueillir les dépôts occasionnels ou "hors-délai" (absence le jour de la collecte, locaux irrégulièrement occupés, résidences secondaires, promeneurs) ou à regrouper des dépôts (par exemple pour simplifier les manoeuvres du camion), ils ne remplacent pas les points de ramassage habituels et ne sont vidés qu'une fois par semaine, lors de la collecte.



Prochaine étape dans le " processus 2002 " : l'assainissement collectif . . .

LE CANAL

Chacun à Drom sait, qu'au siècle dernier, un tunnel d'évacuation des eaux d'inondation a été creusé entre notre val fermé et la vallée voisine du Suran. Des tranchées devaient ensuite être creusées pour faire converger les eaux vers cet exutoire ; mais, notamment à cause de la guerre de 1870, ce projet ne fut jamais réalisé (voir *Dromadaire n°5 & 6 de 1994 et 1995*).

Après les inondations de 1993, ce problème a été réétudié car, même si le tunnel remplit partiellement son office, il paraît nécessaire de garantir complètement le village contre toute crue importante. De plus la réalisation d'un assainissement collectif ne peut s'envisager qu'une fois le problème d'inondation sinon résolu, du moins maîtrisé.

Appelé " Le Canal ", ce projet consistait en réalité à écrêter les reliefs formant des seuils entre les parties plus basses de la vallée (dolines, " fonds ", anciennes carrières) pour créer une ligne continue de fil d'eau du village à l'entrée du tunnel : l'eau empruntant un trajet de 2 900 m. environ pour un dénivelé de 6,4 m. entre le radier sous la voie communale 203 (derrière la maison Larruat) et la première marche du tunnel. Soit environ 130 m. de travaux à effectuer *Au Lende*, et 400 m. *Vers la Borne et Sous Les Bornes* (Commune de Ramasse).

Conçu par la Direction Départementale de l'Agriculture, le projet est réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Suran avec la participation de l'entreprise Guinet Derriaz qui a effectué elle-même les travaux sur ses propres terrains et a fourni certains matériaux. Finalement ce sont 300 m. de travaux qui ont déjà été réalisés sur la Commune de Ramasse par l'entreprise Famy. Commencé en Octobre, le chantier a subi les intempéries et reprendra au printemps pour la partie amont.

Initialement, ce projet était chiffré à 1,1 million de F. HT, subventionnable à 50%. Dans l'état actuel des choses, ce montant serait ramené à environ 470 000 F, dont 200 000 F à la charge de Drom.



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En 1995, la Municipalité a pensé que, après la mise en service du « Canal », il fallait envisager de façon réaliste l'assainissement collectif de Drom.

Des contacts ont été pris pour étudier la faisabilité du projet, tant dans les domaines administratif et technique, que financier. A première vue, l'idée est intéressante, mais reste encore à creuser sérieusement, ce qui prendra du temps. D'ores et déjà, on peut dire que cette oeuvre de longue haleine aura un coût élevé et sa réalisation soulèvera des difficultés. Certaines, d'ailleurs, ne pourront être résolues que lorsque l'action sera largement entamée ou au cours de son déroulement, dont les étapes ne sont pas encore définies.

L'opinion, discrètement exprimée jusque là, fait apparaître l'existence d'un besoin, d'une nécessité même, dans ce domaine. Il est indéniable que l'assainissement collectif est un pas vers la modernisation de notre village ; c'est un élément de confort pour chacun d'entre nous, c'est une amélioration notable pour notre environnement, c'est le progrès. Bref, c'est une oeuvre d'utilité publique qui doit être reconnue comme telle.

Mais, avant que d'être un bienfait pour tous, les mesures qui seront prises apporteront des contraintes, des ennuis, des problèmes, des contrariétés et des frais. Il faut bien savoir que les utilisateurs seront les payeurs.

Des difficultés, il y en aura pour tout le monde, y compris pour ceux qui devront mener à bien cette tâche. Dès maintenant, ils font appel au bon sens, à la compréhension de tous, au bon vouloir de chacun, à la patience aussi. La partie sera gagnée si les intérêts particuliers cèdent naturellement le pas à un intérêt général bien compris.

CONSEILS EN RENOVATION

Voici la suite des extraits de fiches qui doivent nous guider lors de la rénovation d'une habitation en Revermont.

L'année dernière, le sujet abordait surtout le problème du traitement des ouvertures avec : " les fenêtres, les yeux de la façade ". Cette année, nous poursuivrons avec des conseils très techniques sur les enduits extérieurs, les volets et la toiture.

Il est rappelé que des fiches plus complètes sont disponibles sur simple demande individuelle au secrétariat de Mairie. Par ailleurs, elles sont jointes aux formulaires de demande de permis de construire, permis de démolir et certificat d'urbanisme.

C.A.U.E

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain, 34 rue Général Delestraint
01000 Bourg-en-Bresse tel: 74.21.11.31

Un architecte vous conseille gratuitement sur votre projet.

A.A.A

Association des Architectes de l'Ain.
BP 4 01250 Ceyzériat
tel: 74.24.71.66 ou 74.45.20.90

Des architectes conçoivent et font réaliser vos projets

C.A.P.E.B

Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment.

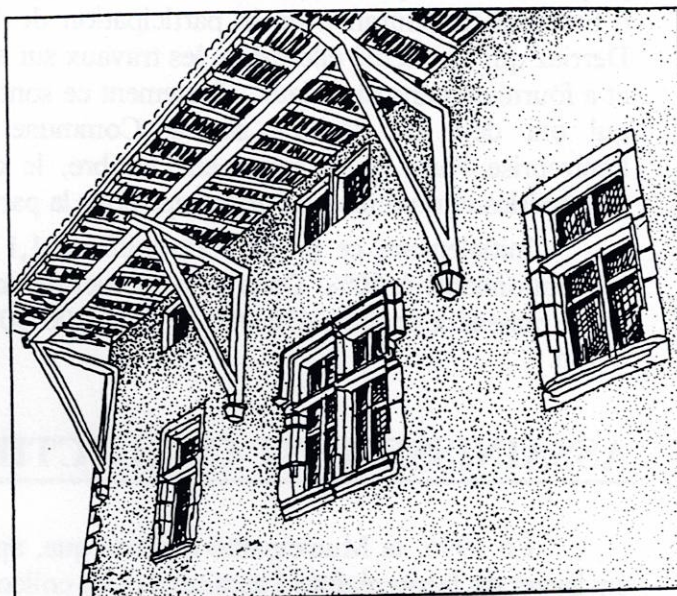
des professionnels réalisent vos projets

COMMENT REFAIRE SA FAÇADE ? les enduits à la chaux

A l'origine, les murs de pierre étaient presque toujours enduits afin d'être protégés de la pluie, du gel et de l'érosion due au vent. Restaient apparents pièces de chaînes d'angle, les encadrements des portes et des fenêtres ou certains détails architecturaux.

L'enduit était obligatoirement à base de chaux naturelle (celle-ci protège le mur tout en le laissant respirer) et jamais à base de chaux hydraulique artificielle ou de ciment.

Aujourd'hui, faire apparaître la pierre sur les murs de façades est plus un phénomène de mode qu'une réelle tradition...



Chaux aérienne éteinte

HISTORIQUE

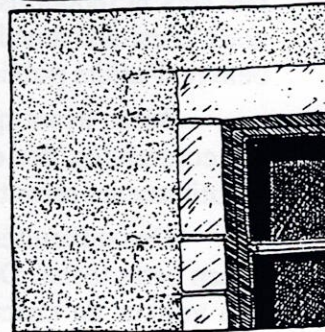
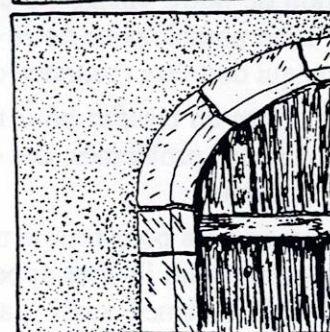
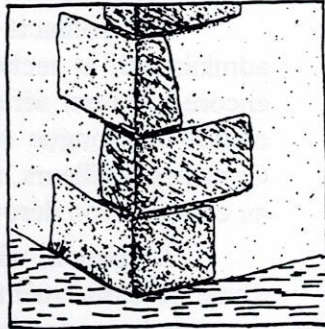
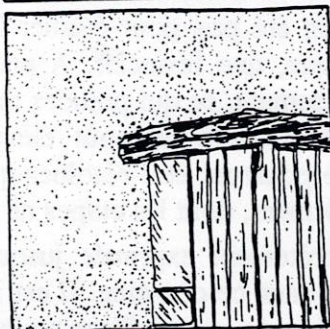
La chaux, matériau millénaire, a été largement utilisée dans l'histoire par les Égyptiens, les Grecs, les Romains, les Chinois... Des vestiges, enduits ou fresques, parfaitement conservés depuis des siècles, témoignent de sa durabilité dans le temps.

Pouvant être teintée dans la masse par des sables fins ou par des pigments, son aspect décoratif est incomparable. Abandonnée au début du siècle avec l'arrivée de l'ère industrielle, la chaux a été progressivement remplacée par les ciments artificiels à plus forte résistance et de prise plus rapide.

Depuis quelques années, on constate un retour à l'emploi de la chaux aérienne éteinte. Plusieurs études et recherches ont démontré ses inégalables qualités, et notamment sa bonne adaptation à la rénovation du bâti ancien.

SES QUALITÉS

L'enduit à la chaux aérienne est élastique, de bonne adhérence, il épouse les irrégularités du bâti ancien sans se fissurer, et devient de plus en plus résistant dans le temps. Il constitue une peau protectrice qui protège le mur contre les intempéries tout en le laissant respirer. Imperméable à l'eau de ruissellement et perméable à l'air, il est un bon régulateur d'humidité pour les maçonneries anciennes. La chaux ralentit le développement bactériologique des moisissures et des champignons.



COMMENT REFAIRE SA FAÇADE ?

DES ENDUITS, LE QUEL CHOISIR ?

LES ENDUITS ARTIFICIELS ET CIMENTS

vendus dans le commerce sous l'appellation X-HA

Ce sont des revêtements imperméables. L'eau ou la vapeur d'eau contenue dans le mur ne peut s'échapper et cause des détériorations en montant par capillarité (condensation intérieure avec dégradation du mortier, confinement de l'air dans les locaux par manque de respiration des parois d'où la formation de moisissures). De composition étrangère à celle d'un mur ancien, ils détruisent un état d'équilibre ; c'est pour cette raison qu'ils sont déconseillés en rénovation.

LES ENDUITS NATURELS

Contenant de la chaux naturelle (aérienne ou hydraulique), ce sont eux qu'il faut choisir en priorité pour tous travaux de rénovation sur maçonnerie ancienne.

La chaux aérienne éteinte pour le bâtiment (ou chaux grasse)

vendue dans le commerce sous l'appellation CAEB

Elle est obtenue à partir de calcaires purs, sa prise très lente se fait à l'air.

La chaux hydraulique naturelle (chaux blanche)

vendue dans le commerce sous l'appellation X-HN

Elle est obtenue à partir de calcaires impurs. Sa prise se fait en deux temps : d'abord à l'eau, puis à l'air. Bien qu'elle soit moins poreuse que la chaux grasse, elle reste actuellement le matériau le plus souvent utilisé par les artisans. Elle est souvent considérée comme un bon compromis alliant les avantages de la chaux aérienne (peu de retrait, onctuosité, porosité) et la chaux hydraulique artificielle (prise rapide, résistance à l'écrasement).

COMMENT FAIRE ?

Les maisons rurales sont simples ; faites des enduits simples

- L'enduit doit être de préférence gratté fin ou taloché pour former des surfaces unies.
- "Si la finition de l'enduit est "grattée à la tranche de l'outil", prendre soin de racler uniformément la façade, en se gardant bien de dessiner des rayures, des étoiles ou des boutons, comme on le voit trop souvent, qui défigurent et ridiculisent les bâtiments." J.P. DESBAT (Architecte des Bâtiments de France de l'Ain).
- Lorsque certaines pièces en pierres sont laissées apparentes, prendre soin de diminuer l'épaisseur de l'enduit à fleur de ces pierres et éviter les "bosses" ou "bourrelets" qui esthétiquement sont disgracieux.

Les couleurs

- Choisir des couleurs d'enduit qui s'harmonisent avec le bâti ancien. Certains mélanges de sables de carrières* peuvent colorer les enduits, mais on peut aussi les teinter en ajoutant à l'eau de gâchage des terres d'ocre naturelles (des proportions bien définies sont à respecter).
- Le "badigeon" ou "lait de chaux" (enduit dilué à l'eau) est une couche de finition qu'on peut appliquer sur l'enduit. Selon la quantité d'eau rajoutée, on aura un aspect de façade plus ou moins "aquarellé" dont l'effet décoratif sera remarquable.

ENDUIT À PIERRE VUE

Attention

La plupart des murs dans le Revermont est composée de moellons petits et irréguliers, conçus au départ pour être enduits. Il est donc préférable de ne pas les rejointoyer, d'une part parce qu'ils sont fragiles et qu'il a été prévu de les protéger des intempéries par un enduit, et d'autre part parce que le mur serait trop chargé, trop compliqué.

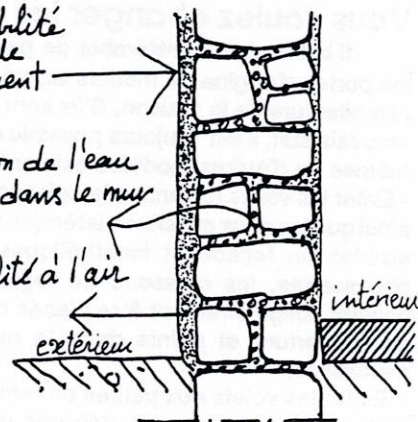
Si on veut voir la pierre

Il est possible de faire un enduit "à pierre vue", c.à.d. de faire en sorte que l'enduit ne laisse apparaître que la tête des pierres et recouvre les trop petits éléments en retrait.

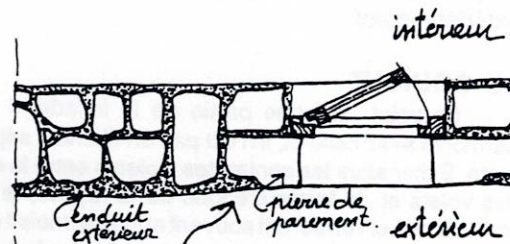
imperméabilité à l'eau de ruissellement

évaporation de l'eau contenue dans le mur

perméabilité à l'air



Comportement de l'enduit à la chaux sur un mur en maçonnerie ancienne



diminuer l'épaisseur de l'enduit jusqu'à fleur de la pierre de parement pour être les courbelets.

"buné ou à pierre vue", l'enduit ne laisse apparaître que la tête saillante des pierres.



* le sable des carrières de Saut Brenaz, de Prety ou de St Martin belle roche

LES VOILETS

Vous voulez changer les volets...

Il est toujours préférable de garder les volets et les portes d'origine, le modèle existant était adapté à l'architecture de la maison. S'ils sont vraiment en très mauvais état, il est toujours possible de reproduire les mêmes ou d'autres modèles existant dans la région.

- Éviter les volets roulants ; le caisson où loge le volet ainsi que les deux glissières latérales sont souvent trop visibles en façade et inesthétiques. S'ils s'avèrent nécessaires, les caissons de logement des volets doivent obligatoirement être placés dans l'embrasure de l'ouverture et peints dans le même ton que la menuiserie.

- Éviter les volets aux petites ouvertures (fenêtrons, petites fenêtres sous les débords de toiture...) dont l'effet est lourd et caricatural. Dans ce cas, un volet intérieur ou un barreaudage peut s'avérer suffisant.

- Éviter les "Z" sur les volets. Pour les consolider, il existe des barres métalliques traversant de part en part les planches dans leur épaisseur, elles sont invisibles extérieurement.

La couleur

Le volet est une partie de la façade, il est en harmonie avec celle-ci, il n'est pas un élément séparé du reste. Éviter alors les contrastes violents entre la couleur des volets et la teinte d'enduit de la façade; le "teinté chêne foncé et vernis" est souvent apprécié mais il est trop sombre, trop dur sur les façades qui en général sont claires. Pour une meilleure harmonie d'ensemble :

- Préférer la peinture couvrante aux teintures et vernis (*la peinture sur bois est mate, se fond bien avec la pierre où l'enduit, tandis que le vernis brille et donne un effet artificiel*). Il existe aujourd'hui de bonnes peintures microporeuses qui sont résistantes, qui protègent mieux les volets et qui demandent moins d'entretien.

- Choisir la couleur des volets en fonction de la teinte de l'enduit de façade et des fenêtres.

- Les couleurs claires, les pastels, les gris colorés, offrent des choix multiples, ils sont plus doux et s'intègrent parfaitement dans une façade ou dans une rue.

Les ferrures

C'est un détail qui peut modifier l'aspect général d'une façade. Il est toujours préférable de restaurer les anciennes peintures. Sinon, il en existe beaucoup dans le commerce, les plus simples et les plus sobres sont recommandées.

- Éviter les queues de carpe ou autre forme dite décorative). Nul besoin de les faire ressortir en les peignant en noir ou en marron, elles sont à peindre dans le même ton que le volet ou que la porte.

- Les gonds scellés dans la maçonnerie (comme ils l'étaient traditionnellement) sont plus esthétiques que lorsqu'ils sont vissés extérieurement.

les volets les plus courants



le volet rustique



le volet à lames croisées



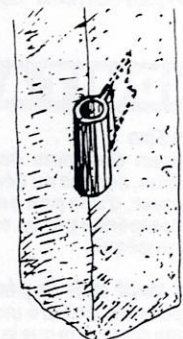
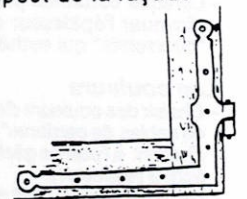
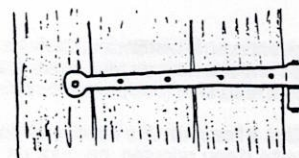
le volet à cadre



le volet persienné

les ferrures

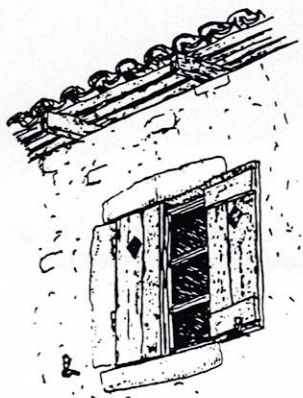
un détail important qui peut modifier l'aspect de la façade



gond scellé dans la maçonnerie

LES VOLETS

ils peuvent changer l'aspect d'une façade



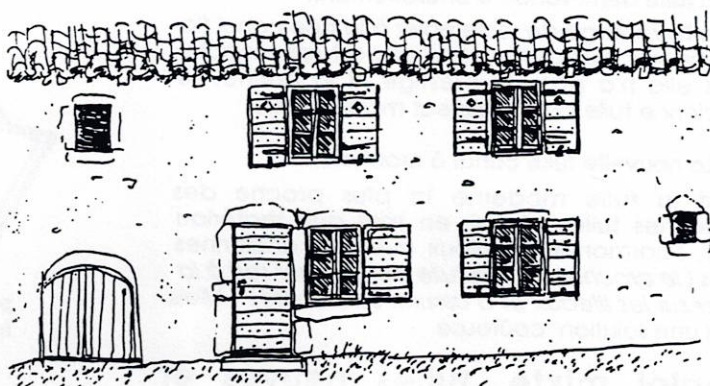
Élément fonctionnel (occultation de la lumière, protection des menuiseries, protection contre les effractions, protection thermique), le volet a aussi souvent été utilisé, dans un but esthétique de décoration et de composition d'une façade. Les volets étaient pris en compte dans la composition et l'ornementation des façades au même titre qu'une chaîne d'angle, qu'une moulure ou une frise.

Les volets anciens étaient utilisés comme des surfaces colorées accompagnant harmonieusement les ouvertures, créant ainsi une animation. La couleur était choisie en harmonie avec celle des fenêtres, du cadre de l'ouverture et de l'enduit de façade.

Les façades sur lesquelles les volets ont été remplacés par des persiennes métalliques se repliant dans l'embrasure de l'ouverture (années 60), ou par des volets roulants (années 80/90) ont perdu leur animation et leur caractère laissant à nu des grandes surfaces de murs vides et monotones.



A chaque style de maison correspond un style de volet; rustique à planches larges pour une maison de hameau, persienné ou à cadre pour une maison de village ou de maître.



comment refaire son toit ?

les matériaux de couverture



Les toits en Revermont: des toitures à deux pans, de faible pente, des volumes simples résultant de l'alignement de maisons mitoyennes le long des crêtes et dans les vallées.

comment refaire son toit?

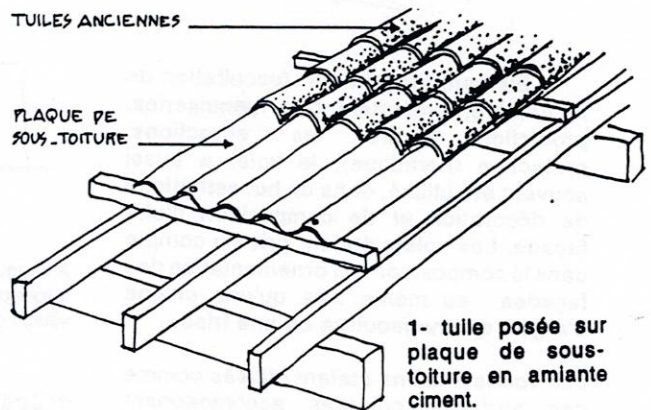
QUELQUES CONSEILS

Essayer toujours de récupérer les anciennes tuiles canal de la région, et de ne pas changer la pente du toit. Il existe plusieurs procédés, ils ont chacun leurs avantages et leurs inconvénients.

Réemploi des anciennes tuiles

1 Tuile posée sur plaque de sous-toiture en amiante ciment.

La tuile devenant uniquement décoration, cette solution est acceptable pour de faibles surfaces. La plaque devient cassante dans le temps, il suffit que le bois de la charpente bouge un peu pour qu'elle craque et se fendille sous le poids des tuiles. La toiture n'est alors plus étanche. Néanmoins, c'est un procédé économique, facile à réaliser, nécessitant moins de tuiles récupérées.



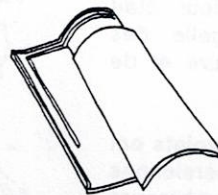
Emploi de tuiles neuves

2 La tuile demi-ronde à emboîtement.

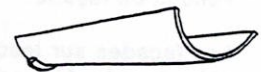
Elle a l'avantage de ressembler à la tuile canal (la courbe est plus petite), son prix est raisonnable, mais elle n'a pas le prestige ni la patine de l'ancienne tuile canal (aspect moins massif).

3 La nouvelle tuile canal à crochets.

C'est la tuile moderne la plus proche des anciennes tuiles et qui, en tant que matériau neuf, s'harmonise le mieux avec les anciennes tuiles (*le crochet sous la tuile de courant sert à la caler sur les liteaux et à assurer sa stabilité*). Mais c'est une solution coûteuse.



2- la tuile demi-ronde à emboîtement.



3- la tuile canal à crochet. (tuile de courant)

Emploi mixte, tuiles neuves et anciennes.

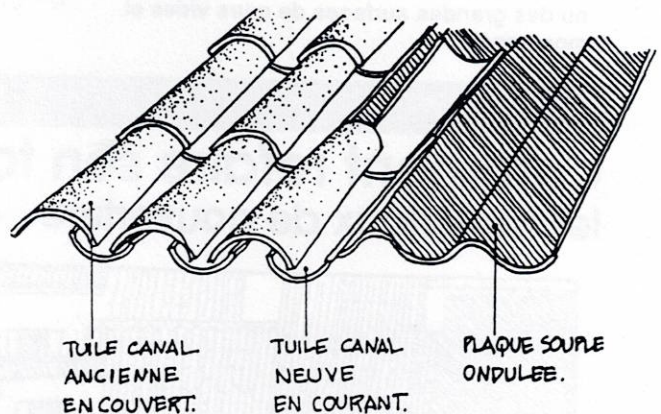
4 Tuile posée sur plaque ondulée souple: la nouvelle tuile canal en courant avec l'ancienne en couvert.

C'est la solution qui comporte le plus d'avantages et le moins d'inconvénients en réhabilitation; - Grâce à sa souplesse, la plaque ondulée épouse parfaitement bien les irrégularités des anciennes charpentes ce qui évite parfois de les reprendre.

- La plaque ondulée assure une bonne étanchéité même à la neige poudreuse.

- L'ondulation de ces plaques est prévue pour recevoir des tuiles de courant qu'on peut recouvrir par les anciennes tuiles récupérées, plus jolies du fait de leur patine.

- Une fois les tuiles posées, la plaque reste invisible.



4- nouvelle tuile canal dessous, avec l'ancienne tuile par dessus sur plaque ondulée souple.

N.B quelle que soit la solution retenue, garder un stock de tuiles en cas d'accident.

ATTENTION : des adaptations d'ordre technique liées à la mise en oeuvre de ces solutions (aération de la toiture, choix du type d'isolant, condensation dans les combles habités...) ne sont pas mentionnées sur cette fiche. Il est important, avant les travaux, de demander conseil à un professionnel, architecte ou artisan.

SENTIER KARSTIQUE

En projet depuis quelques années, l'idée d'un **sentier d'interprétation karstique** est actuellement en gestation, et devrait voir le jour au printemps 98. De quoi s'agit-il ?

Le Revermont possède un patrimoine karstique riche et varié, qui peut intéresser le promeneur curieux ; de taille modeste, il ne se prête pas à une fréquentation de masse mais s'avère être très accessible et offre, de ce fait, des possibilités vers un tourisme "doux", à la découverte pédagogique des phénomènes géologiques et karstiques. Combinant judicieusement découverte, valorisation et communication, le sentier d'interprétation karstique propose un court itinéraire présentant les phénomènes karstiques de surface.

Conçu avec des stations équipées de panneaux explicatifs (éventuellement complété par un livret), ce type de sentier pourrait être proposé sur divers sites du Revermont. Les crédits obtenus dans le cadre de la Charte d'Ecologie Rurale de l'Association Touristique du Revermont, permettront de financer le premier. De part sa situation géographique, sa configuration

et la concentration des formes géomorphologiques caractéristiques, le bassin de Drom-Ramasse est le plus indiqué pour bénéficier de cette réalisation.

Elaboré et financé sous l'égide de l'A.T.R. (Commission Karstique), ce projet est en cours de conception avec la participation du Comité Départemental de Spéléologie et du Laboratoire d'Hydrobiologie et Ecologie Souterraines (Université Lyon I, qui gère déjà la réserve naturelle de la grotte de Hautecourt), en étroite collaboration avec la commune.

Le sentier permettra de valoriser le patrimoine naturel en canalisant et organisant l'attrait qu'il suscite déjà, sans engager la collectivité dans des processus non supportables, mais en s'inscrivant dans une politique d'accueil touristique en Revermont avec les opportunités économiques que cela comporte.

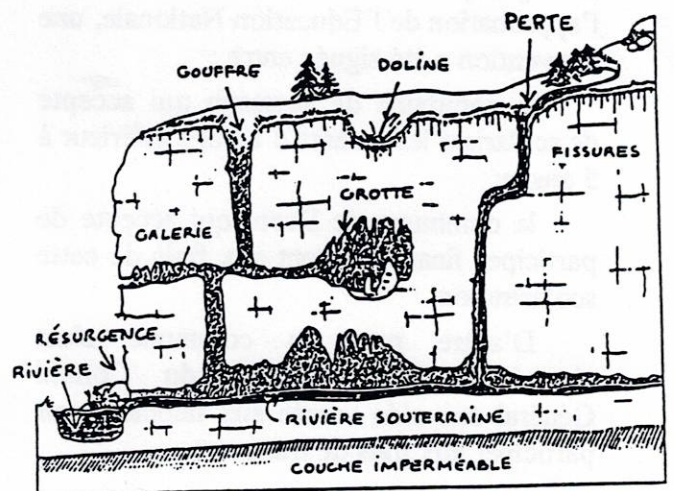
C'est quoi, le Karst ?

Les massifs calcaires sont fendus, fracturés de partout.

Des forces énormes ont comprimé les roches ; elles se sont courbées, tordues, plissées. Par manque d'élasticité, elles ont fini par se fendre, se crevasser. Ces fissures se nomment des failles ou diaclases.

L'eau de ruissellement, chargée d'acide, ronge lentement la roche et en agrandit les fissures. Après des millions d'années, la petite fissure devient gouffre ou galerie.

Le mot karst provient du nom d'une région de Slovénie où ces phénomènes liés au calcaire ont été étudiés pour la première fois.



Extrait de "Grottes et eaux souterraines, trésors à protéger" - CNPSS - Bruxelles

Le karst est donc un relief, un plateau calcaire où l'on rencontre :

- * **des phénomènes de surface** : fissures, dolines, pertes, gouffres, entrées de grottes, exurgences, résurgences ;
- * **des phénomènes souterrains** : grottes, galeries, puits, rivières souterraines.



• Scolarisation

L'école communale (classe unique) assure les niveaux de scolarité primaire : CM2, CM1, CE2, CE1, CP. De plus, par la section préélémentaire, elle accueille également les enfants de plus de 5 ans.

Pour les plus jeunes, seul l'Inspecteur d'Académie peut décider de l'âge d'accueil, après examen de certains critères obligatoires :

- présence d'ASEM (personnel spécialisé),
- présence de sanitaires appropriés,
- présence de salles de repos,
- présence de salle d'évolution.

Les parents peuvent donc exercer un choix pour l'inscription des enfants concernés, mais par mesure de simplicité et de regroupement, sous le contrôle et avec l'approbation de l'Education Nationale, une convention a été signée entre :

la commune de Jasseron qui accepte de scolariser les enfants d'un âge inférieur à 5 ans, et

la commune de Drom qui accepte de participer financièrement aux frais de cette scolarisation.

D'autre part, la commune s'est chargée d'obtenir auprès du Conseil Général une aide versée aux familles pour participer aux frais de transport.

• Effectifs

En 1990, il y a peu de temps, la faiblesse de la fréquentation scolaire communale a fait naître quelques inquiétudes quant à la pérennité de l'école de Drom. Un regain de vitalité est rassurant, pour l'instant, mais la perspective de l'an 2000 devrait être regardée avec beaucoup de pessimisme.

• Assistantes maternelles

Compte tenu de la démographie locale, notre école communale ne peut pas disposer et ne dispose pas de structures d'accueil pouvant rivaliser avec nos voisins plus expansionnistes. Néanmoins, à Drom, plusieurs assistantes maternelles exercent et peuvent offrir des solutions aux familles, ce qui, à tout prendre, devrait être admis comme un palliatif intéressant à des difficultés collectives actuelles.

• DDEN

Unanimement apprécié dans la commune, Jean Guettet était notre Délégué Départemental de l'Education Nationale.

Toujours présent, attentif, efficace, il prenait son rôle très au sérieux.

Regretté par tous, il nous a quittés beaucoup trop tôt. C'était un ami. Son épouse et ses enfants peuvent être assurés de notre sympathie attristée.

Une nouvelle DDEN nous a été nommée : il s'agit de madame Christiane Chichoux. Issue de l'Education Nationale, elle aussi est très sensible aux problèmes du milieu éducatif. Elle est originaire de Montagnat.

Nous lui souhaitons tous nos vœux de bienvenue et de fructueuse collaboration.



• J'escalade

Tu escalades ...

Les enfants ont pu durant l'année scolaire conjuguer le plaisir du sport et celui de la "montagne".

En effet, cette année, l'activité "escalade" est prévue au programme.

Premier exercice pour Philippe Vermeil aguerri à ce genre d'activité : rassurer les parents. Ce fut aisé puisque les enfants installés dans un baudrier et "encordés" ont pu pratiquer ce sport en toute sécurité.

Puis les enfants ont du suivre les explications théoriques : étude du vocabulaire approprié, du matériel utilisé et des techniques à appliquer.

Puis enfin, ce fut le tour de la pratique.

C'est sur les roches de Cuiron que tous les enfants, des plus petits aux plus grands, se sont initiés au plaisir de l'escalade.

D'abord une petite grimpe simple "au demeurant", puis des pentes plus difficiles à gravir. Il s'agissait non seulement d'escalader mais aussi d'"assurer" ses camarades et surtout de les encourager.

Cet exercice périlleux au premier abord a finalement ravi tous les enfants qui ont, non seulement acquis de nouvelles aptitudes, mais aussi mis en oeuvre entraide et solidarité. Une activité très complète pour les futurs citoyens que deviendront nos enfants.



• Voyage scolaire à Chamonix

Au mois de juin, après une année studieuse, notre maître remplaçant, Philippe a bien voulu nous emmener en voyage scolaire, deux jours à Chamonix.

Départ en car le jeudi matin, arrivée au chalet de la FOL vers 10 H. Nous repartons immédiatement car nous devons prendre le train de "Montenvert" pour aller à la mer de glace. Stéphane, notre guide pour ces deux jours nous accompagne. Hélas, il se met à pleuvoir et les sommets alentours sont cachés par des nuages.

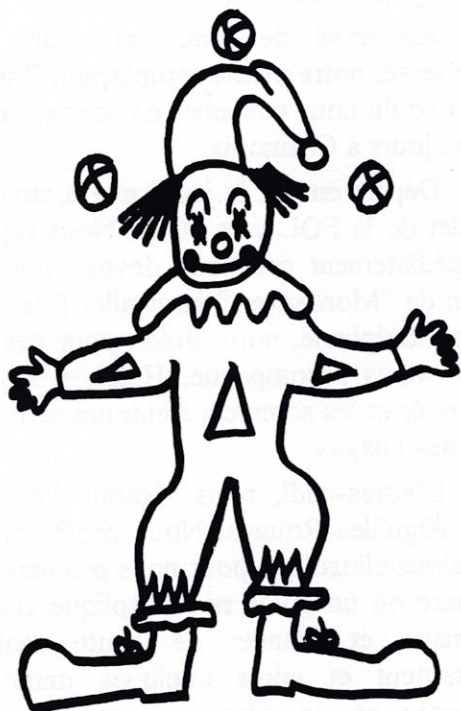
L'après-midi, nous visitons l'écomusée des Aiguilles Rouges. Nous profitons d'une accalmie climatique pour nous promener dans le parc où un guide nous explique comment animaux et plantes de haute montagne s'adaptent et, après quelques minutes de patience et de silence, nous rencontrons même nos amies les marmottes. Sur le chemin du retour, Joël, notre chauffeur de car, nous propose un petit détour par une cascade... Hélas, après 5 minutes de marche dans le bois, un orage de grêle éclate. Nous voyons quand même la cascade mais nous revenons trempés jusqu'au car. De retour au chalet, nous prenons possession de nos chambres, une douche bien chaude, un repas, une cassette sur les animaux de montagne, et déjà il est l'heure de l'extinction des feux. On s'amuse quand même un peu avant de dormir ; c'est pas souvent qu'on se retrouve à 5 ou 6 avec les copains, dans la même chambre ! ! . . .

Le lendemain matin, nous partons en télésiège au glacier des Bossons. Il ne fait pas bien beau, mais il ne pleut plus. Stéphane nous donne plein d'explications sur la "vie" du glacier qui est en perpétuel mouvement.

L'après-midi, nous nous rendons au parc naturel de "Merlet". C'est super : les animaux sont tout près de nous, en liberté ; nous passons à quelques mètres de bouquetins aux immenses cornes et Stéphane répond à toutes nos questions.

Nous rentrons à Drom en fin de journée, ravis d'avoir rencontré cette montagne et une partie de ses trésors, et un peu désireux d'y retourner car conscients qu'il y avait encore une foule de choses à voir.

LE CIRQUE A L'ECOLE



• Le cirque à l'école

Cette année, nous travaillons tous sur le thème du cirque : son histoire depuis les Romains, ses animaux et ses artistes, les clowns, etc .

De plus, nous préparons un spectacle exceptionnel pour le mois de Juin. Vous ne manquerez sûrement pas de venir applaudir les jongleurs et les équilibristes que nous serons devenus ! Nous nous entraînons régulièrement à faire tourner les assiettes, à jongler avec des foulards, des balles, des bâtons du diable, à tenir en équilibre sur des rouleaux américains ou sur un fil tendu.

De temps à autre Christian ou Els, de l'école de cirque de Bourg, viennent nous aider à progresser encore et encore . . .

Nous devenons de vrais artistes !

Les 13 élèves de Drom

DES PARENTS S'EXPRIMENT

Réflexion sur notre école.

Nous n'avons pas, mais nous avons..

Nous n'avons pas les locaux modernes et le matériel de pointe des groupements scolaires mais **nous avons** une salle spacieuse, chaleureuse, fréquemment entretenue, une grande cour, un bac à sable, deux préaux. Tout ça, pour une quinzaine d'élèves.

Nous n'avons pas l'"émulation" ! ? (car parfois il peut y avoir qu'un ou deux élèves par section). D'accord, mais quelle joie pour le petit de la grande section de maternelle de reconnaître quelques mots dans le cahier d'un CP ! Quel honneur pour le CE2 de lire sa lecture à haute voix devant son petit frère de CP ! Quel plaisir de partager les leçons d'éveil avec tous, d'entendre et de profiter des questions et des réflexions des grands ou des petits. N'est-ce pas aussi ça l'émulation en primaire ?

Nous n'avons pas de cantine, ni de garderie...

Nous avons mieux : les enfants rentrent chez eux ou chez une nounou ; ils mangent dans une ambiance familiale au calme ; ils peuvent se reposer un peu avant de repartir pour une après-midi studieuse. N'est-ce pas assez tôt, la cantine à 11-12 ans ?

Pour la garderie, tout reste à faire, mais pourquoi pas, suivant les demandes, en organiser une ?

Nous n'avons pas l'organisation et les projets d'une grande école .

Si ! **Nous avons** ! Et lorsque nos enfants partent en classe de natation, en sortie de ski, en voyage scolaire, faire de l'escalade (tout ça, ils l'ont fait !), lorsqu'ils apprennent à jongler ou à marcher sur un fil, ils ne sont que 15 (ou moins) ; ce qu'ils font, c'est du "concentré" d'activité...

L'école de Drom n'a rien à envier aux grands groupes scolaires. L'école de Drom, c'est le rire des enfants dans la cour, c'est la voix des enfants le long des chemins, ... c'est un sourire dans notre village.

Ne lui tournez pas le dos !

VIE ASSOCIATIVE

AMICALE SAPEURS POMPIERS

Président : Bernard Larruat
Secrétaire : Xavier Poncet
Trésorier : Daniel Brochier



SOU DES ECOLES

Présidente : Isabelle Poncet
Secrétaire : Corinne Chapman
Trésorière : Florence Blatrix

CLUB DE L'AGE D'OR

Président : Marcel Raffin
Vice-Présid. : Paulette Carrier
Secrétaire : Denise Corretel
Trésorier : Paul Bonnet

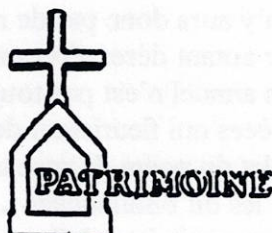


COMITE DE FLEURISSEMENT

Présidente : Monique Bonnet
Vices-Présid. : Paulette Carrier
Nicole Fouillet
Secrétaire : Isabelle Poncet
Trésorière : M. -Thérèse Corretel

PATRIMOINE

Président : Alain Borron
Vice-Présid. : Marcel Raffin
Secrétaire : J-Cl. Massard
Trésorière : Martine Bonnet



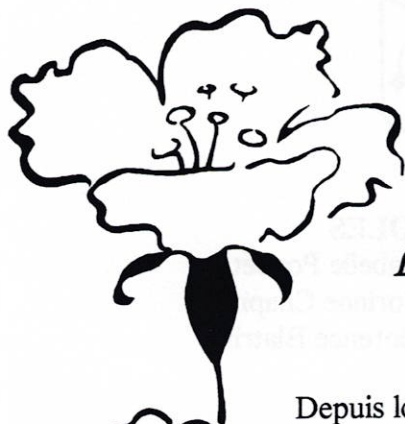
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Présidente : M.-Thérèse Genin
Vice-Présid. : Paulette Carrier
Secrétaire : Andrée Berrucas
Secrét.-Adj. : Agnès Morin
Trésorière : Martine Vicard
Trés.-Adj. : Margaret Steel

ASSOCIATION REVERMONTAISE POUR LA CONSERVATION DES MECANIQUES ANCIENNES

Président : René Aviet
Secrétaire : Bertrand Carrier
Trésorier : Yves Guillemot





LA PETITE HISTOIRE DU FLEURISSEMENT

Depuis longtemps le village fleurissait au printemps et cela nous paraissait évident.

La nature décorait les chemins quand les rues, places et monuments étaient fleuris par les gens.

Chaque année, juste avant le printemps, on allait au repas du "fleurissement" participer au banquet de la nature et s'associer au courage des gens !

...Mais voilà, cette année, point de repas, c'est la consternation, la désolation, l'inquiétude, ainsi qu'un pénible constat : le "fleurissement" n'a plus assez de bras.

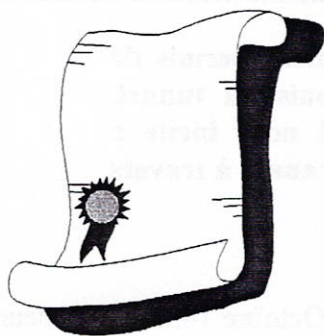
Se lamenter, expliquer, ne sert à rien ; la vérité, c'est que les fleurs demandent des soins, de la bonne volonté, de la jeunesse et que notre "fleurissement" en a par trop besoin.

Il n'y aura donc pas de repas en 1997, mais on ne doit pas pour autant désespérer car en matière de floraison le rendez-vous annuel n'est pas toujours respecté. On connaît ainsi des espèces qui fleurissent deux années après les semis, comme l'oeillet du poète, la rose trémière ou encore les pâquerettes ... on les dit bisannuelles ... d'autres trois ans plus tard, mais soyons optimistes ! Ce que l'on peut espérer au seuil de cette année nouvelle, c'est que les bonnes volontés viennent très vite reprendre le plantoir et l'arrosoir que les anciens ont dû abandonner.

Souhaitons que ces jeunes recrues ne se feront pas attendre plus longtemps afin que notre village n'ait pas à rougir à l'instar de la pivoine.

C.B

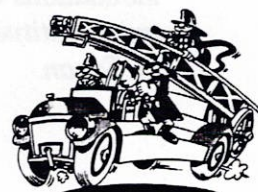
SAPEURS POMPIERS



Cette année encore, la fête de la Sainte Barbe a été l'occasion de récompenser un pompier avant son départ en retraite. Le Conseiller Général, Bernard Chanel a remis à René Caillat la médaille de Vermeil des Sapeurs Pompiers pour 25 années de service, avec les remerciements de la population et du chef de corps qui voyait partir ainsi son dernier "ancien".

Quant aux plus jeunes, au cours de la même cérémonie, cinq d'entre eux recevaient, de la part du Médecin Capitaine Pozetto, commandant le Centre de Secours de Treffort-Cuisiat-Pressiat, une attestation validant une formation suivie pendant six semaines à l'automne (Christian Bonnet, Eric Bonnet, Daniel Brochier, Michel Guillot et Xavier Poncet).

Des sapeurs qui se forment, des anciens qui nous quittent, il reste maintenant à renouveler les effectifs. Souhaitons que 97 soit une année de recrutement. Le Corps de Première Intervention est ouvert à tout volontaire désireux de participer au maintien d'une unité de premier secours dans notre localité. Le chef de corps et chaque pompier sont là pour tout renseignement à ce sujet.



LE BOUT DU TUNNEL

Les éditions 94 et 95 du *Dromadaire* nous avaient permis de découvrir l'histoire des inondations de Drom, puis du tunnel, d'après les travaux d'Hector Caillat. L'actualité nous incite à revenir sur ce thème en abordant la question du "canal" à travers les archives départementales et municipales.

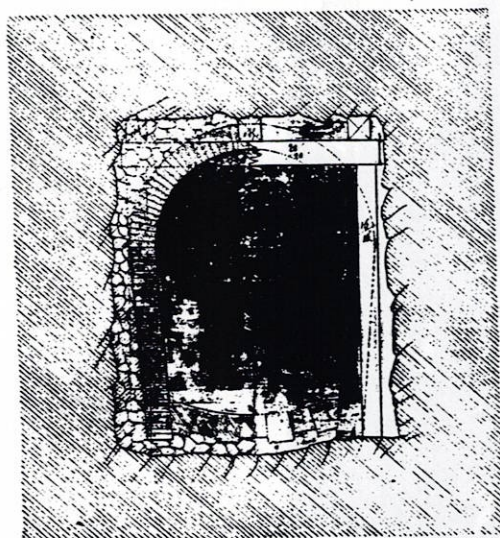
1852 : LE PREMIER PROJET

Dans le premier rapport du 30 Octobre 1852, l'ingénieur du service hydraulique présente les phénomènes de la vallée de Drom où des résurgences peuvent créer *des colonnes d'eau de 5 à 6 pieds de hauteur (1,50 m. à 1,80 m.)*.

Il cite aussi la source intermittente de Rochefort (Villereversure) *qui présente absolument les mêmes phénomènes que ceux observés dans la vallée de Drom ; l'eau y jaillit également par gerbes de 1 à 2 m. de hauteur, et l'écoulement commence et cesse avec l'inondation de Drom.* Il repère donc les deux points les plus bas de la vallée et préconise d'y faire converger les eaux par une tranchée de 900 m. (D'une section carrée de 2 m. sur 2), puis de les évacuer vers Rochefort, 15 m. plus bas, par un tunnel de 1350 ou 980 mètres (suivant le point de départ choisi).

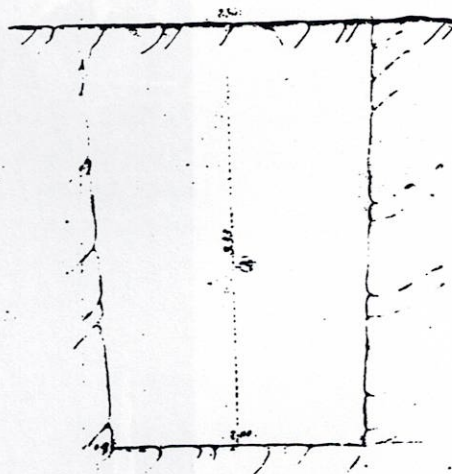
Figⁿ 1.

Coupe transversale de la galerie.

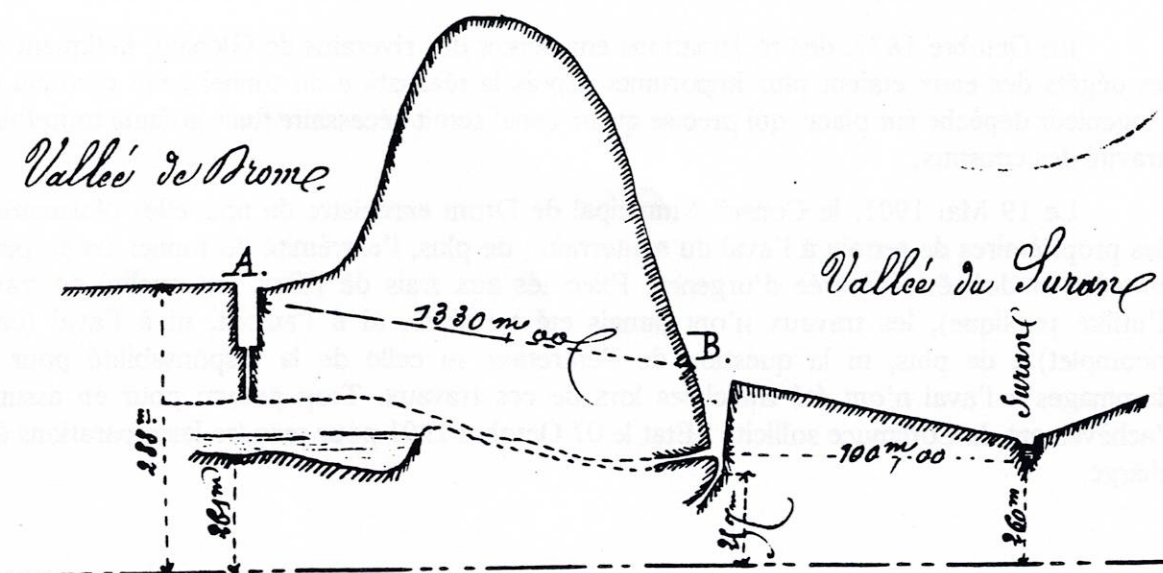


Figⁿ 7.

Section type du canal compris entre les points P. et Q. du profil en long.



Le rapport du 15 Mai 1865 indique que les eaux jaillissent à Rochefort quand Drom est inondé et qu'un puits y est creusé : si ces travaux réussissent, un canal sera aménagé en direction du Suran. Le 04 Février 1856, il est précisé que ce puits a déjà des effets bénéfiques sur les inondations de Drom ; profond de 15 m., il traverse de la terre végétale, puis *le calcaire fendillé qui constitue toute la formation géologique de Drom et de la montagne qui sépare cette vallée du Suran.*



Du côté de Drom, un puits est aussi creusé, qui débouche sur une nappe d'eau qui oscille à -24 m. (par temps sec) au niveau du sol. Estimant qu'une communication existe, et peut être améliorée entre les deux vallées, ce même rapport sollicite des budgets supplémentaires. Il reçoit un premier avis favorable car les grandes pluies du dernier hiver n'ont pas causé les inondations habituelles : l'eau a donc retrouvé grâce aux deux puits des voies d'écoulement obstruées par le temps : *le niveau auquel est bâti le village de Drom prouve que le champ des inondations ne s'élevait pas autrefois à la hauteur qu'elles avaient atteint ces dernières années.*

Tunnel de Drom

Le tunnel est finalement creusé à partir de 1859. Le 07 Mai 1860, 110 m. sont déjà percés : on achète un wagonnet ; on en est à 531 m. le 29 Mars 1864 et 567 m. le 10 septembre 1864. Le 27 Octobre 1868, il apparaît nécessaire d'acquérir le terrain où débouchera la tête amont du tunnel, à Ramasse. Ce qui est fait, par l'Etat, le 28 Novembre 1868. Le 10 Août 1869, on procède, à Rochefort à la vente aux enchères publiques des rails et du wagonnet. Mais grâce à la faille traversée, le tunnel a commencé à fonctionner en 1862. Mais les tranchées à l'amont de l'ouvrage ne sont pas réalisées . . .

Influence du tunnel sur le régime des eaux de la vallée .

Un nouveau rapport explique le 23 Novembre 1871 que l'amélioration apportée, si elle est déjà notable, n'est pas suffisante : 3 seuils barrent la vallée, créant 3 bassins. Le 3^{ème} étant le seul à connaître des crues moins importantes qu'auparavant, les deux premiers ont toujours des conséquences gênantes (le 2^{ème} occupe le village) : ils ne se vident que par infiltration mais la perméabilité du sol est diminuée par les apports de dépôts : il y a aggravation du risque ! Il convient donc d'écarter ces seuils, au moins en aval du village.

La décision ministérielle de 23 Mars 1872 laissant peu d'espoir quant à la réalisation de ce chantier, le préfet décidait le 23 août 1873 : "il y a lieu d'ajourner à une époque plus favorable la suite à donner au projet de canal d'assainissement de la vallée de Drom".

En Octobre 1877, des réclamations émanèrent des riverains de Glenant, indiquant que les dégâts des eaux étaient plus importants depuis la réalisation du tunnel ; fait reconnu par l'ingénieur dépêché sur place, qui précise qu'un canal serait nécessaire mais atténue toutefois la gravité des constats.

Le 19 Mai 1901, le Conseil Municipal de Drom enregistre de nouvelles réclamations des propriétaires de terrain à l'aval du souterrain ; de plus, l'extrémité du tunnel est en partie ébranlée et doit être réparée d'urgence. Exécutés aux frais de l'Etat (en qualité de travail d'utilité publique), les travaux n'ont jamais été terminés, ni à l'amont, ni à l'aval (canal incomplet) ; de plus, ni la question de l'entretien, ni celle de la responsabilité pour les dommages à l'aval n'ont été tranchées lors de ces travaux. Trop pauvre pour en assumer l'achèvement, la Commune sollicite l'Etat le 07 Octobre 1901 pour prendre les réparations à sa charge.

ARRONDISSEMENT
de Bourg
(Ain)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Égalité — Fraternité

COMMUNE DE Drom

CANTON
de Ceyzériat

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil municipal

OBJET

DE LA DÉLIBÉRATION

Canal d'assainissement
de la vallée
de Drom

Réparations

Séance du 7 octobre 1890/

Sont présents : MM.

Caillat, Bonnet Grandpierre
Alexandre, Grandpierre Alphonse Guillemin,
Guillot, Gaillard, maire.

Sont absents : M. Larruat, Jacquemet, Corretol.

Reconnaissant le bien-fondé de cette demande concernant une oeuvre d'utilité générale, le Ministère répond le 19 Mars 1902 qu'il est disposé à financer les travaux de réfection en contrepartie de l'acquisition des terrains (aval) par la commune et de l'engagement de prendre en charge à perpétuité l'entretien de l'ensemble des ouvrages (galerie + canal aval).

Les conditions exigées engageant de trop lourdes charges (le budget d'une année n'aurait déjà pas suffi à financer l'achat des terrains), le Conseil Municipal dut décliner cette proposition le 12 Juillet 1902.

La question de la responsabilité et de l'entretien ne fut donc pas résolue : le tunnel de Drom démarre à Ramasse sur un terrain de l'Etat, pour sortir à Villereversure sur un terrain de cette commune. Les eaux traversent ensuite des propriétés privées ; dans la dernière partie, un canal y est aménagé.

**1994 : LE DERNIER
PROJET**

Suite aux inondations d'Octobre 1993, le projet du canal a été réétudié pour la partie amont. Le projet présenté en Décembre 1994 présente le même tracé que celui de 1852 et 1871, mais il ne concerne que la partie aval du village, et propose une section différente.

Réalisé par le Syndicat d'Aménagement et d'Entretien du Suran, ce chantier a été précédé d'une étude d'impact. Il en ressort, **en cumulant simultanément les conditions les plus pessimistes**, une augmentation du débit à la sortie de tunnel de 1,3 % à 1,5 %, et une augmentation du niveau des eaux dans la vallée du Suran de 1 à 3 cm.

Quant à la partie aval, les travaux d'aménagement ont déjà été envisagés par le même syndicat en 1992 et 1993 ; ils sont de nouveau à l'étude dans le cadre des travaux de Drom.

Bonts et Chaussées .
—
Département de l'Ain .
—
Arrondissement du Nord .
—
Service hydraulique .
—
Vallée de Drom .
—
Projet
d'un Canal d'assainissement .
—

Travaux Complémentaires
exécutés pour l'assèchement
de la Vallée .
—



Après un siècle et demi, l'oeuvre d'Hippolyte Gouilloux devrait enfin être totalement achevée et opérationnelle, à l'aube du troisième millénaire. Commencée à la plume et à la brouette, elle se termine à l'ordinateur et à la foreuse . . .

PONTS ET CHAUSSEES.

DÉPARTEMENT
de
ARRONDISSEMENT
de

SIGNATAIRES:
M.
Ingénieur ordinaire.
M.
Ingénieur en chef.

Service Hydraulique.

Vallée de Drom.

Construction
d'un Canal d'assainissement

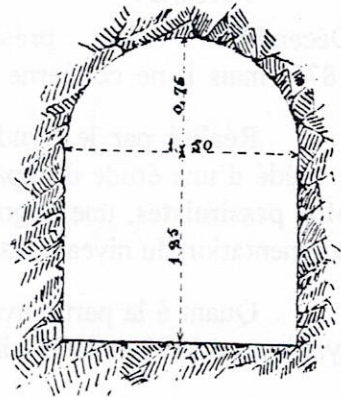
PLAN Général.

Dressé par l'Ingénieur ordinaire soussigné.
A , le 23 Mars, l'an 1891.

Vérifié et présenté par l'Ingénieur en chef soussigné.
A , le 4 , l'an 1891.

Echelle de 1:1000 pour metre (1/1000)

Section type du Tunnel.



Section type du canal.

